



Assemblée générale

Distr. générale
12 mars 2012
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Dix-neuvième session

Point 2 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Lettre datée du 12 mars 2012, adressée au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Ce week-end encore, à l'heure même où j'écris cette lettre, une pluie de roquettes continue de tomber sur le sud d'Israël où 1 million de personnes terrorisées craignent pour leur vie.

Au cours des soixante-douze dernières heures, plus de 200 roquettes, dont plus de 50 missiles Grad, ont été lancées sans distinction sur des communautés du sud d'Israël depuis la bande de Gaza, notamment sur des habitations, des synagogues, des écoles et des parcs; l'une d'entre elles a directement atteint sa cible, à savoir une école. Je vous laisse imaginer l'atrocité de la situation si les élèves s'étaient trouvés sur les lieux au moment de l'impact. Ces attaques terroristes ont fait de nombreux blessés parmi la population civile et beaucoup de dégâts dans des grandes villes du sud telles que Be'er Sheva, Ashdod et Ashkelon.

Depuis onze ans, les citoyens israéliens vivent dans la terreur permanente; contraints, à tout moment, de courir se réfugier dans des abris fortifiés, ils ne peuvent vivre en exerçant pleinement leurs droits de l'homme. L'organisation terroriste Hamas et d'autres groupes terroristes continuent de lancer des attaques depuis la bande de Gaza, en employant un arsenal plus sophistiqué et en multipliant leurs cibles visées pour détruire toujours plus. Ces attaques terroristes visent directement des biens de caractère civil et des civils israéliens aux fins de tuer, mutiler et démoraliser notre population; nos ennemis ont pour pratique de s'en prendre même à nos enfants en ciblant leurs écoles et leurs maisons.

Israël tient l'organisation terroriste Hamas entièrement responsable de toutes les attaques lancées depuis la bande de Gaza, qui de fait reste sous son contrôle. Israël exerce et continuera d'exercer son droit de légitime défense, si besoin, et prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger ses citoyens. À cet égard, les Forces de défense israéliennes adhèrent fermement aux principes du droit humanitaire international.

Je prie une nouvelle fois le Haut-Commissariat et la communauté internationale de s'élever à l'unisson contre ces attaques et de défendre le droit d'Israël de vivre en paix et en sécurité. Israël essuie bien trop souvent des critiques alors que la communauté internationale garde le plus profond silence face aux attaques de nos ennemis. En ne condamnant pas publiquement ces attaques, la communauté internationale accepte, par son silence, que le Hamas et d'autres organisations terroristes continuent d'infliger des souffrances à des civils israéliens innocents. À cet égard, je rappelle une fois de plus qu'il importe d'assurer le respect des principes d'universalité, d'objectivité et de non-sélectivité dans l'examen des questions relatives aux droits de l'homme au Conseil des droits de l'homme, et de mettre fin à la pratique du deux poids deux mesures et à toute politisation, conformément à la résolution 60/251 de l'Assemblée générale. J'espère sincèrement qu'en votre qualité de Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, vous vous exprimerez au nom du peuple d'Israël et condamnerez publiquement ces attaques aveugles à la présente session du Conseil.

(Signé) Aharon **Leshno Yaar**
Ambassadeur
